

1
(N° 200.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HEROT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Jean-Henri-Clément Nieberding, capitaine de navire.

MESSIEURS,

Le sieur Nieberding a vu le jour à Steinfeld (Oldenbourg), le 28 novembre 1810; il navigue du port d'Anvers depuis le 23 mai 1827; il a été successivement mousse, cuisinier, novice, matelot, second et capitaine à bord de différents navires nationaux.

Le pétitionnaire a épousé une femme belge, à Anvers, le 2 septembre 1840; il est père de deux enfants nés dans cette ville. Il est désigné comme un marin expérimenté, et sa conduite est bonne et régulière.

Il pourra profiter de l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, si, en conformité de l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844, il obtient l'indigénat avant le 21 juillet de la présente année.

Les autorités estiment que sa demande peut recevoir un accueil favorable.

Le Rapporteur,

HEROT.

Le Président,

J. MAERTENS.
